

Termes de références Audit Financier pour le projet : CFR 1352 01T

« Co-construire avec les jeunes leurs engagements pour des nouvelles solidarités »

OSC : Engagé·e·s & Déterminé·e·s

Audit du Projet : « Co-construire avec les jeunes leurs engagements pour des nouvelles solidarités »

Période à auditer : du 12/10/2021 au 11/10/2024 Date limite de dépôts des offres : 10/09/2022 Date estimée de démarrage : 20/09/2022

Lieux de l'audit : Locaux de l'association – 76bis rue de Rennes 75006 PARIS

Table des matières

- Avant-Propos	3
Présentation de l'association	3
Organisation interne	3
Budget global	4
II - Présentation du projet	4
Informations générales sur le contexte national	4
Historique de l'action	4
Objectifs de l'action	5
Les bénéficiaires de l'action	5
Activités et résultats	6
Budget total et plan de financement	8
Antécédents	8
III – Objectifs de l'audit	8
IV – Organisation de l'audit	10
V – Déroulement et étendue de l'audit	10
Réunion de cadrage avec l'auditeur	10
La réalisation et la restitution de l'audit financier	10
VI – Rapport à fournir	11
VII – Documents de référence	11
VIII – Proposition technique et financière	11
IX – Traitement des applications	12
Evaluation des applications	12
Budget	13



Calendrier de l'audit	13
X – Envoi des offres	13
XI - Annexes aux Termes de Référence – Audit financier	13



I - Avant-Propos

Présentation de l'association

Engagé·e·s et Déterminé·e·s (E&D) se définit comme une association de solidarité internationale et d'éducation populaire animant un réseau d'associations de jeunes porteur·ses de projets qui cherchent à créer des liens de solidarité à l'échelle internationale.

Le réseau rassemble des associations de jeunes et d'étudiant·es œuvrant pour la solidarité internationale (SI), tant à travers des projets à l'international qu'à travers des actions d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI). La mise en réseau permet aux porteur·ses de projets de mettre en lumière leur engagement dans la solidarité internationale, de faire entendre leur conception du développement et de questionner les relations Nord/Sud. Elle facilite également la sensibilisation du public jeune et étudiant aux problématiques de solidarité internationale, la circulation d'informations pratiques entre associations étudiantes de solidarité internationale et le tissage de liens originaux entre jeunes engagés.

E&D se fixe plusieurs missions, qui sont d'intérêt général :

- Mission 1 : Animer un réseau national d'associations de solidarité internationale coordonnées et dirigées par des jeunes.
- Mission 2 : Accompagner les jeunes (et leurs accompagnateurs trices) autour d'un parcours d'engagement individuel et collectif dans la solidarité internationale et nationale.
- Mission 3 : Appuyer les dynamiques naissantes de collectifs de jeunes en France, et à l'international et participer à une culture partenariale de la solidarité.
- Mission 4 : Utiliser les méthodes pédagogiques issues de l'éducation populaire via l'ECSI.

Organisation interne

Le pilotage global du projet d'E&D est assuré par son Conseil d'Administration, tel que défini dans ses statuts. Le conseil d'administration est constitué de 16 associations de jeunes ou d'étudiant·es, élues par leurs pairs pour deux années (et renouvelées par moitié chaque année). Le CA élit un bureau composé d'un·e Président·e, d'un·e Trésorier·ière, d'un·e Secrétaire Général·e, et jusqu'à trois Vice-Président·e·s.

L'association Animafac est membre permanent (et un partenaire très proche) du CA d'E&D et Solidarité Laïque est membre consei6l. Les membres conseils ne siègent pas au CA mais ont vocation à être sollicités par les instances ou la Délégation Générale pour des actions de conseils et d'appui à la stratégie. Enfin, le CA nomme un·e Délégué·e Général·e qui siège en son sein, avec voix consultative. Cette organisation permet à la fois de répondre à la souplesse nécessaire à l'engagement associatif étudiant et jeune, caractérisé par un fort turn-over, et à la stabilité nécessaire à la mise en œuvre d'un projet associatif comme celui d'E&D.

Une équipe opérationnelle, coordonnée par une déléguée générale et une directrice, est en charge de mettre en œuvre les orientations décidées par le conseil d'administration. En plus de la direction, l'association est constituée de 9 salarié·es, dont 6 permanent·es, ainsi que d'une équipe d'appui à l'animation du réseau constituée de 11 volontaires en service civique.



Budget global

Le budget prévisionnel total de l'association pour 2022 s'élève à 820 000€ et la plupart de ses activités sont menées sur le territoire français.

Les financements d'E&D sont en très grande majorité d'origine publique (subventions). Le bailleur principal d'E&D est l'Agence Française de Développement. L'association bénéficie également de financements annuels de la part du Ministère de l'Education Nationale (via la DJEPVA et le FONJEP); du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de l'Agence Erasmus + et de la Mairie de Paris.

II - Présentation du projet

Informations générales sur le contexte national

En France, les enjeux liés aux jeunesses sont croissants et les pouvoirs publics en sont conscients et les traduisent, de manière différenciée, au sein de politiques publiques dédiées. Néanmoins, si les jeunes sont perçus comme un enjeu majeur par les pouvoirs publics français, ceux-ci peinent à mettre en œuvre une politique transversale visant à toucher les différents enjeux affectant les jeunesses.

Pourtant, avec la médiatisation de la mondialisation et la présence de crises multiples globalisées, un grand nombre de jeunes citoyen·nes ont pris conscience de l'interdépendance de leurs existences et de la nécessité de chercher et construire ensemble des solutions globales pour agir.

Dans ce contexte, le projet souhaite proposer un cadre d'engagement aux jeunes déjà impliqué·es dans la vie associative étudiante où à leur échelle locale, leur permettant d'évoluer en termes de pratiques et de visions. Il s'agit d'accompagner l'envie d'agir des jeunes par l'échange, la mise en réseau et la formation, en offrant une logique de développement des compétences et des connaissances au sein d'un parcours d'engagement.

Il s'agit également de faire entendre la voix des jeunes et de sortir des discours « sur » les jeunes en donnant la possibilité d'une véritable prise de position par des jeunes dans les processus politiques, notamment dans l'atteinte des ODD mais aussi dans les politiques publiques relevant de solidarité internationale, d'éducation à la citoyenneté et d'engagements.

Historique de l'action

Depuis 2001, E&D s'est constituée en réseau afin de tisser des liens entre ces associations, d'en renforcer les capacités et de les accompagner vers une montée qualitative de leurs projets. E&D est particulièrement bien ancré dans le milieu universitaire, mais touche également plusieurs associations de jeunes non étudiant·es.

Depuis 2018, E&D a développé son ancrage régional par la création de mission partagée de volontariat de Service Civique dans plusieurs villes du territoire métropolitain. Cet ancrage régional s'est encore consolidé depuis 2021, par la présence d'E&D dans 2 nouvelles régions, et par une redéfinition des missions par zones géographiques de l'équipe salariée en charge de la mise en œuvre des activités du projet.

E&D est un réseau de plus en plus intégré dans le secteur de la solidarité internationale et particulièrement dans le domaine de l'ECSI. En 2012, avec l'intégration à Coordination SUD, E&D opère



une réelle révolution et rééquilibre le réseau en le plaçant à la croisée des secteurs de la jeunesse, de la solidarité internationale et de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI).

Objectifs de l'action

Par ce projet d'envergure nationale, et dans la lignée du précédent triennal, E&D entend structurer, valoriser et accompagner l'engagement des jeunes et des étudiant·es dans des démarches associatives exigeantes de solidarité internationale. E&D contribue ainsi à :

- Animer un réseau de jeunes engagé·es dans la Solidarité Internationale et l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale au niveau régional et national
- Sensibiliser les jeunes et les étudiant·es aux enjeux de Solidarité Internationale afin de promouvoir la conception de projets réflexifs et exigeants
- De déployer et articuler les opportunités d'engagement dans la SI et l'ECSI par la proposition d'un cadre évolutif d'engagements aux jeunes allant de la sensibilisation, à la formation, à la professionnalisation en passant par la prise de responsabilités et l'accompagnement vers la prise de parole en public dans une logique d'insertion intégrale
- Défendre les visions, les pratiques et la voix des jeunes par les jeunes concernant les enjeux de SI et d'ECSI

Les bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires du projet sont les jeunes et les étudiant·es engagé·es dans le milieu associatif à l'international. Ce public a plusieurs caractéristiques propres qu'il est indispensable de prendre en compte pour le développement et l'adaptation de l'accompagnement :

- il est « volatile » : très mobile, le public étudiant ou jeunes est difficile à « capter » sur un temps long (plus de 2 ans)
- il est en pleine construction de son parcours d'insertion intégrale, c'est-à-dire économique, professionnelle, social, citoyen, environnemental et climatique : de fait, le public étudiant cherche également à multiplier ou diversifier ses expériences. Il peut avoir en ce sens une attitude décidée, résolue qui peut conduire à d'autres trajectoires.
- il est mu par l'envie d'agir : or, cette envie peut « retomber » facilement ou ne pas trouver de concrétisation sur des projets pertinents et de qualité si cette envie n'est pas stimulée

Par ailleurs, les actions d'E&D s'adressent également aux structures associatives dont ces étudiant·e·s et jeunes sont membres, dans le but de renforcer leurs capacités institutionnelles.

Il convient de distinguer :

- les bénéficiaires directs: ce sont les membres du réseau d'E&D dans leur diversité (étudiant-es, jeunes actifs-ves, organisation de solidarité internationale de jeunes issus de l'immigration, etc).
- les bénéficiaires indirects : public étudiants et jeunes, mais pas que dans son ensemble grâce aux actions d'ECSI, évènements et à la campagne de sensibilisation, mise en œuvre par E&D et surtout ses membres (qui interviennent pour une partie d'entre-eux auprès du grand public).

Les bénéficiaires et parties prenantes des projets à l'international de nos membres sont aussi indirectement touchés car E&D vise à mieux préparer ses membres à la co-construction de projets ainsi qu'au fait qu'ils soient le plus utile possible aux bénéficiaires.



Activités et résultats

Le projet est construit autour de trois objectifs spécifiques, regroupant chacun des activités spécifiques :

Objectif spécifique 1 : Enraciner la présence d'E&D à 3 échelons essentiels à l'animation de son réseau de jeunes solidaires engagé·e·s

Résultats attendus :

R1 : Le maillage territorial d'E&D est renforcé au service des associations jeunes et étudiantes de SI qui tissent des liens avec le réseau

R2 : L'animation du réseau national est dynamique pour générer des rencontres, des échanges et le renforcement des pratiques des associations jeunes de SI et d'ECSI

R3 : Des jeunes engagé·es à l'international se connectent pour découvrir et promouvoir des modalités variées d'engagements grâce à la facilitation de professionnel·les de jeunes

Activités prévues :

R1:

- Identification accrue des associations et initiatives naissantes d'ECSI portées par les associations de jeunes et d'étudiants
- Consolidation de la présence d'E&D dans 6 grandes régions et développement dans trois autres à l'horizon 2023
- Création et animation d'espaces numérique de mise en réseau et rencontres entre porteurs de projets jeunes et étudiants
- Structurer une programmation régionale en concertation avec les acteurs associatifs locaux pour répondre aux dynamiques associatives solidaires des membres du réseau

R2:

- Conception et animation annuelle d'un catalogue de formation hybride en SI et ECSI
- Ouverture d'un espace digitale de mémoire associative pour les AESI
- Animation de rencontre nationale d'échange et de réflexion collective fédérateur
- Renforcement des liens partenariaux avec d'autres têtes de réseau et fédérations pour ouvrir la participation à la programmation d'E&D à leurs membres
- Structuration du groupe des ancien·nes d'E&D

R3:

- Organiser des cadres d'échanges internationaux créatifs et thématiques entre jeunes engagé·es
- Capitaliser sur les pratiques professionnelles concernant l'accompagnement de jeunes citoyens engagé·es et solidaires en croisant les expertises internationales

Objectif spécifique 2 : Déployer et articuler les opportunités d'engagements pour les jeunes dans la SI et l'ECSI par la proposition d'un cadre évolutif d'engagement aux jeunes

Résultats attendus :

R1 : Des jeunes et des étudiant es non initié es découvrent la SI et l'ECSI



R2: Les porteurs euses de projet renforcent la qualité de leurs projets par les formations d'E&D

R3 : Des jeunes professionnel·les et militant·es se voient offrir des échelons d'engagement supérieurs et s'insèrent dans le milieu de la SI

R4 : Des jeunes s'emparent de missions stratégiques

Activités prévues :

R1:

- Campagne de découverte dans les universités
- Suivi et formation d'accompagnateurs trices de jeunes

R2:

- Animation de formations tout au long de l'année
- Suivi et animation d'un groupe d'insertion pro dans la SI et l'ECSI favorisant l'insertion globale des jeunes francilien·nes
- Formaliser l'animation d'un réseau d'opportunités et capitaliser sur les méthodes développées par E&D
- Travailler dans un lien de proximité avec les formations universitaire de SI
- Etendre notre expertise vers l'écosystème d'acteurs de la SI

R3:

- Faire rayonner l'expertise d'E&D à accompagner les individus dans leurs engagements militants à responsabilité au service de leur intégration globale
- Accueillir et suivre des volontaires de réciprocité dans leurs découvertes du milieu de l'engagement jeunes et étudiants en France
- Animer un processus de plaidoyer par et pour les jeunes

Objectif spécifique 3 : Défendre les pratiques, les visions et les voix des jeunes par les jeunes concernant les enjeux de SI et d'ECSI

Résultats attendus :

R1: Les porteurs porteuses de projet sont soutenu es et disposent d'un réseau financier

R2 : La diffusion de l'expertise pédagogique s'opère auprès des membres, partenaires et des acteurs JEP, SI et ECSI

R3 : Des projets de jeunes sont diffusés et inspirent d'autres jeunes et le monde extérieur

R4: Les associations et les jeunes affirment leurs paroles et développent leur pouvoir d'influence

<u>Activité prévues :</u>

R1:

- Préfiguration d'un label E&D
- Accompagnement dans la durée et parrainage
- Appel à projet innovant pour les jeunes en ECSI

R2:

- Digitalisation du classeur pédagogique d'E&D
- Création d'outils pédagogiques et d'animation innovant
- Formaliser l'action de conseil en outils et animation d'E&D



R3:

- Production d'un format régulier vidéo de valorisation
- Animation de réseaux sociaux
- Déployer et proposer un calendrier d'évènements régionaux, nationaux voir internationaux soutenus par E&D pour y faire participer ses membres

R4:

- Portage d'une à deux campagnes de plaidoyer par le réseau
- Participation active à des plateformes et ou des collectifs dans un soucis d'alliance politique et de prise en compte des voix des jeunes concernant la solidarité internationale et l'ECSI

Budget total et plan de financement

Le projet sur 3 ans dispose d'un budget de 1 638 805 euros avec les valorisations. Le projet est financé à 52% par l'AFD dont la subvention triennale s'élève à 850 000 euros.

Les autres sources de cofinancements sont :

- les bailleurs publics : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DJEPVA, FONJEP), l'Agence Erasmus
- + Jeunesse et Sports, la Ville de Paris notamment
- les bailleurs privés : fondations, OSC
- les autres ressources privées : partenariats privés, produits des activités

Antécédents

Depuis sa création en 1993, une majorité des activités menées par E&D sont rentrées dans le cadre d'un financement du MAE (Ministère des Affaires Étrangères) à l'exception de la période 2000-2002 qui correspond à une période de remise en question interne du projet associatif. Il découle sur la mise en place d'un vaste réseau associatif mobilisant environ 400-500 associations sur l'ensemble des activités portées par notre organisation.

Depuis 2008 et le passage de la MAIONG à l'AFD, E&D a instauré un dialogue régulier avec l'agence et donne lieu à de nouvelles conventions de financement en 2010-2011 et 2011-2012, 2012-2015, 2015-2018 et cette nouvelle convention pour 2018-2021.

III – Objectifs de l'audit

Le projet mis en œuvre par « Engagé·e·s & Déterminé·e·s », financé à hauteur de 52% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par « Engagé·e·s & Déterminé·e·s » pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 2,



- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

Engagé·e·s et Déterminé·e·s souhaite placer cet audit dans une démarche de contrôle financier global, ne se limitant pas à un simple rapprochement de pièces comptables mais visant à contrôler l'emploi des fonds alloués au projet, conformément aux obligations conventionnelles et à son objet propre.

Cet audit financier aura donc pour objectifs de :

Vérifier au bon respect des obligations contractuelles :

- Vérifier les documents contractuels type convention de financement, convention de partenariat, le respect des procédures bailleurs ;
- Veiller qu'il existe une comptabilité analytique dédiée au projet et permettant la traçabilité de l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au projet.
- Porter une vigilance particulière sur les rétrocessions financières et fonds d'appui alloués dans le cadre du projet.

Analyse du plan de financement :

- Vérification des dispositions contractuelles en matière de cofinancement, les modalités de calcul des valorisations, du respect des pourcentages de cofinancement.

Vérification du système comptable :

- Vérifier la présence d'une piste audit adéquate ;
- Vérifier la correspondance des enregistrements comptables avec les documents justificatifs détenus par le bénéficiaire et / ou les partenaires menant les opérations ;
- Vérifier la conformité de la nature des dépenses imputées au projet et de leur date de réalisation avec la convention de subvention (périmètre temporel identique, éligibilité des dépenses déclarées) ;
- Vérifier la cohérence entre l'utilisation ou l'objectif d'utilisation des financements et l'utilisation décrite dans la demande de subvention.

Contrôle des dépenses :

Vérification de la conformité à la législation applicable :

- S'assurer de l'éligibilité des dépenses au regard des règles nationales et communautaires en vigueur notamment celles relatives à la commande publique, à la publicité, aux aides d'Etat ;
- Contrôler que les dispositions incluses dans la convention de subvention avec l'AFD sont respectées ;
- Vérifier les diligences concernant la lutte anti blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme ainsi que le respect des normes sociales et environnementales définies dans la convention ;
- Vérifier le respect des lois locales et des procédures d'appel d'offres.

Contrôler l'éligibilité des dépenses, notamment vérifier l'éligibilité des dépenses au regard du guide méthodologique et vérifier l'absence de double financement, mais aussi vérifier les dépenses de personnels, les frais de voyage et déplacements, les dépenses d'équipement, d'expertises externes et les taux de change appliqués.



IV – Organisation de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

L'audit demandé portera sur la période du 12 octobre 2021 au 11 octobre 2024.

Les interventions se dérouleront au 76 bis rue de Rennes – 75006 Paris, dans les locaux de l'association Engagé·e·s & Déterminé·e·s.

V – Déroulement et étendue de l'audit

Réunion de cadrage avec l'auditeur

Une réunion de cadrage aura lieu en octobre 2022. Il s'agit d'une mission ponctuelle ayant pour objet d'assurer la bonne compréhension par E&D du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. La réunion devra permettre à E&D de renforcer au besoin ses procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles pour favoriser le contrôle de l'auditeur afin de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. L'auditeur sera chargé d'émettre une liste recommandations à l'OSC en ce sens.

L'équipe de direction ainsi que le service comptable suivront l'audit et se rendront disponibles.

Plus précisément, il s'agira de mettre à disposition de l'équipe d'audit :

- Les conventions de partenariat ;
- Les documents relatifs aux comptes rendus techniques et financiers de l'année 1 et 2 et au compterendu financier de l'année 3 ;
- Les outils de suivi financiers du programme ;
- Les justificatifs de dépenses et d'appels d'offres lancées.

La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable d'E&D ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.



L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI – Rapport à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage, l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une <u>note de cadrage</u> qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier devra avoir lieu après la fin du projet, soit après le 11/10/2024.

Le <u>rapport d'audit</u> devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une <u>lettre de management</u> reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

En parallèle du rapport d'audit, l'auditeur rédigera un rapport soulevant les points suivants :

- Commentaires et suggestions sur le système de comptabilité et de contrôle qui font l'objet de la mission d'audit ;
- Définition des problèmes précis, anomalies et des faiblesses du système de contrôle, propositions des mesures de régularisation ;
- Evaluation de la conformité aux clauses financières des conventions et suggestions d'amélioration de ces clauses financières ;
- Manquements du bénéficiaire ou de la structure d'exécution à l'un de ses engagements en matière de lutte anti blanchiment/financement du terrorisme, de respect des normes ou des engagements pris dans le domaine social ou environnemental ;
- Echange sur les problèmes affectant la réalisation du projet et nécessitant une attention particulière.

VII – Documents de référence

- Convention de financement du projet entre Engagé·e·s & Déterminé·e·s et l'AFD
- le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (guide-methodologiqueinitiatives-avril-2020.pdf (afd.fr))
- Conventions entre Engagé·e·s & Déterminé·e·s et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 11/10/2024
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII – Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à Engagé·e·s & Déterminé·e·s : Une proposition technique qui devra indiquer :



- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum);
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échéancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros.

IX – Traitement des applications

Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante (à adapter par l'OSC) :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	70%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	40%
Expériences d'audit de structures ONG	20%
Expériences d'audit de projets internationaux	10%
Expérience dans l'audit de financement public	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	30%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet «Co-construire avec les jeunes leurs engagements pour des nouvelles solidarités » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit



être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 12 000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses. Le budget du projet est disponible en annexe 1.

Il est demandé de faire dans une offre une proposition budgétaire détaillée. Il est également demandé d'y préciser la répartition des jours de travail entre les différentes phases (en lien avec leur proposition de méthodologie).

Calendrier de l'audit

Une réunion de cadrage aura lieu fin en septembre ou octobre 2022.

L'audit technique et financier ne pourra être réalisé qu'en année 3 du triennal en cours. Afin d'anticiper le renouvellement du triennal auprès de l'AFD, nous souhaitons avoir le rapport de l'audit au plus tard le 20 décembre 2024.

Il est également souhaité une phase de pré-diagnostic à l'issue de la Tranche 1. Cette phase de prédiagnostic permettra de renforcer les procédures internes le cas échéant, et de préparer au mieux l'audit final.

Afin de se donner les chances de respecter ces échéances, il sera demandé à l'auditeur d'effectuer son travail en 3 temps :

- 1. Prise de connaissance du programme et de son fonctionnement (septembre-octobre 2022)
- 2. Phase de pré-diagnostic (novembre décembre 2022)
- 3. Travail de vérification des procédures et des justificatifs de dépenses (2ème quinzaine d'octobre 2024
- 4. Remise du rapport d'audit (20 décembre 2024)

X – Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : Audit – SMA-ECSI CFR 1352 01T, aux contacts suivants :

- Madame Claire De Sousa Reis, Déléguée Générale d'E&D, dg@engage-d.org
- Madame Julie Marche, Directrice d'E&D, jmarche@engage-d.org

Date limite d'envoi des candidatures : le 22/07/2022

XI - Annexes aux Termes de Référence – Audit financier

Annexe 1 : Budget du projet Annexe 2 : Liste de vérification



Annexe 1: Budget du projet

N° projet : Tranche 1 : 12 mois Tranche 2 : 24 mois Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévues /total dépenses prévues (convention) (en %)
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	3 500	1 500	2 000	0%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	43 801	14 600	29 201	3%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	106 900	20 100	86 800	7%
Sous total 4 - Frais de voyages et déplacements et de mission	48 102	16 034	32 068	3%
Sous total 5 - Activités non ventilables	618 257	188 799	429 458	38%
Sous total 6 - Ressources Humaines	602 754	187 713	415 042	37%
Sous total 7 - Fonds redistributifs	0	0	0	0%
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)	1 423 315	428 746	994 569	87%
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)	14 233	4 287	9 946	1%
C-Total coûts directs (A+B)	1 437 548	433 033	1 004 515	88%
D-Coûts indirects	201 257	60 625	140 632	12%
- soit 14% maximum de la ligne C	201 257	60 625	140 632	12%
			0	0%
TOTAL GENERAL (C+D)	1 638 805	493 658	1 145 147	100%



Annexe 2: Liste de vérification

LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à <u>annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final</u>. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse):
Certification/qualification:
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches:

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle		



POUR LA SOLIDARITE		
1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
(déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles étés clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?		
Si vous avez constaté une variation supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		





POUR LA SOLIDARITÉ	
 La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). 	
 Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 	
Contrôle de l'éligibilité des dépenses	
- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?	
- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?	
Dépenses de personnel	
- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiés au titres des actions prévues dans la convention?	
- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?	
- Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?	
- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?	
Voyage et hébergement	
- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une règlementation interne établie par l'OSC ?	
- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?	
- Les déplacements sont ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?	



Г	POUR LA SOLIDARTIE	ı	
	- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont elles-		
	exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du		
	projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?		
ļ			
	Les dépenses d'équipement		
	- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de		
	financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par		
	ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de		
	matérialité > 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ?		
	- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode		
	d'amortissement est-elle conforme aux règles de la comptabilité		
	générale ?		
	- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une		
	part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle		
	calculée selon une méthode équitable et justifiée ?		
-	<u> </u>		
	Expertises externes		
	- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne		
	budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de		
	financement ?		
	- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les		
	·		
	règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la		
	convention?		
-	Taux de change		
	La méthoda da samundan sa Pari (s. sas MOCO et M. (s. s.		
	- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et		
	le taux vérifié?		
	- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la		
	·		
	convention ?		
	- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes		
	· ·		
	générées par les gains de change et compensera les pertes de change		
	pendant la durée de mise en œuvre du projet ?		
-			



2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérificiation des dépenses et formulant les principales recommandations.		



Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres :	(le " Marché ")
A:	(le "Maître d'Ouvrage")

- 1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
- 2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr²;
 - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.



- 3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
 - iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
- 4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.
- 5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
- 6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat

-

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.



législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
- 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos soustraitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.
- 7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom:	En tant que :
Signature :	-
Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de ⁴ _	
En date du :	jour de :

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.